



COMMUNE D'EGREVILLE - 77620
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE -ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU
CANTON DE NEMOURS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le treize mai à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal POMMIER, Maire.

Etaient présents : Le Maire : Pascal POMMIER

Les adjoints : Jean-Pierre HÉRAULT, Mylène SABOURIN, Gérard LOUVET, Raymond PETIT

Les conseillers municipaux : Florence BARDOUX, Gilles COTTENCIN, François DORANGE, Nathalie LAURENT, Florence LE BOITÉ, Maryse MARTIN, Annie MEREL, Maria METAIS

Pouvoirs : Bruno BASCHET donne pouvoir à Florence LE BOITÉ
Cyril BECQUET donne pouvoir à Jean-Pierre HERAULT
Michel BERTHELOT donne pouvoir à Maria METAIS
Edouardo CRUZ donne pouvoir à Nathalie LAURENT

Absents excusés : Bruno BASCHET, Cyril BECQUET, Michel BERTHELOT, Edouardo CRUZ, Annick NOURRY

Etais absente : Marcelle FRADE

Formant la majorité des membres en exercice

Madame Nathalie LAURENT a été élue secrétaire de séance

Date de Convocation : 09/05/2019	Date d’Affichage : 09/05/2019
Nombre de Conseillers	En exercice : 19
	Présents : 13
	Votants : 17

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 1^{er} avril 2019 :

Monsieur le Maire demande au conseil municipal si des observations sont à formuler sur ce compte rendu.

Madame Le Boite, absente lors du conseil municipal précédent, énumère différents points sur lesquels elle souhaiterait avoir des réponses.

Monsieur le Maire lui propose d'envoyer sa demande par mail et les réponses lui seront apportées lors du prochain conseil.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

1 – CONVENTION DE SERVITUDE POUR L’IMPLANTATION D’UN POSTE DE TRANSFORMATION ENEDIS.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société ENEDIS doit publier un acte de servitude concernant l’implantation du transformateur situé dans la rue des fossés, le long du futur parking. Pour mémoire, ce nouveau poste avait été implanté gratuitement.

Après lecture de la délibération, le conseil municipal décide à l’unanimité des suffrages exprimés d’autoriser le Maire à signer tous les documents permettant de valider l’acte de servitude.

2 – CONVENTION LOCATION EMBLEMENTS DES CARS TRANSDEV.

Monsieur le Maire rappelle qu’une convention avait été faite en janvier 2017 avec la société des cars TRANSDEV qui instaurait un loyer mensuel par car.

Il avait été décidé avec le trésorier payeur de Nemours de faire une location TTC. La TVA ne pouvant être récupérée, le nouveau trésorier payeur demande à la commune de faire une nouvelle convention de location.

Après avoir entendu le compte rendu de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l’unanimité des suffrages exprimés de fixer la location à 120 € par car et par mois, payable trimestriellement.

3 – TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GÂTINAIS VAL DE LOING.

Le Maire rappelle que la communauté de communes à des compétences obligatoires, optionnelles et supplémentaires.

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence obligatoire.

La communauté de communes GÂTINAIS VAL DE LOING demande à la commune d’Egreville de délibérer pour repousser à 2026 cette compétence.

Après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l’unanimité des suffrages exprimés de s’opposer au transfert des compétences eau et assainissement.

4 - EMPIERREMENT D’UN CHEMIN FORESTIER PAR LE GROUPEMENT FORESTIER DES 12 FORÊTS (Bois de la Brandelle).

Monsieur le Maire indique que le chemin forestier concerné, dénommé « chemin d’Egreville à Cheroy », se situe dans les bois de la Brandelle.

Monsieur le Maire propose que le groupement forestier des 12 Forêts empierre à sa charge la partie rurale sur la commune d’Egreville sur 400 mètres ainsi que le chemin rural dit sentier des Frétilles sur une longueur de 200 mètres.

Le conseil municipal décide à l’unanimité des suffrages exprimés d’autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents permettant au groupement forestier des 12 Forêts à réaliser les travaux des dessertes forestières dans le massif de la Brandelle sur 600 mètres et à ses propres frais dans le cadre d’un dossier FEADER (fonds Européens) et de fonds publics.

5 – MAINTIEN OU NON D’UN ADJOINT SANS DELEGATION DANS SES FONCTIONS.

Renseignements pris auprès de la sous-préfecture, il revient au Maire de décider de conserver, de modifier ou de retirer les délégations à un adjoint.

Suite au transfert de la compétence « urbanisme » à la communauté de communes Gâtinais Val de Loing et à la nomination d’un nouveau vice-président lors du conseil d’administration du Centre Communal d’Action Sociale (C.C.A.S), Monsieur le Maire décide de retirer ses délégations au 4^{ème} adjoint.

Le conseil municipal doit alors décider sur le maintien ou non d’un adjoint sans délégation dans ses fonctions.

Le vote à bulletins secrets est proposé et validé.

Suite à l’arrêté du Maire du 9 mai 2019 portant retrait des délégations consenties à Madame NOURRY, adjointe au Maire par arrêté du 20 septembre 2016, dans le domaine de l’aide sociale et de l’urbanisme, le conseil municipal est informé des dispositions de l’article L2122-18 du C.G.C.T. et décide de ne pas maintenir Madame Annick NOURRY dans ses fonctions d’adjointe au Maire.

Après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l’unanimité des suffrages exprimés de ne pas maintenir Madame Annick NOURRY dans ses fonctions d’adjoint.

Monsieur le Maire précise que Madame Annick NOURRY reste toujours conseillère municipale.

6 – MAINTIEN OU SUPPRESSION D’UN POSTE D’ADJOINT

L’urbanisme étant devenu communautaire, ce poste d’adjoint n’a plus lieu d’être, Monsieur le Maire propose de le supprimer.

Madame METAIS ne souhaite pas prendre part à ce débat.

Madame LE BOÏTE demande à connaître le montant de l’indemnité des élus.

Monsieur le Maire lui répond que lors d’un conseil municipal où elle était également absente, il avait été précisé que les indemnités des élus étaient inférieures à l’ancienne mandature.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l’unanimité des suffrages exprimés la suppression de ce poste d’adjoint.

7 - DIVERS

Madame SABOURIN fait un point concernant les manifestations qui se sont déroulées :

Exposition de peinture pendant les 3 jours de Pâques.

180 enfants ont participé à la chasse aux œufs.

Le beau temps était au rendez-vous pour le concours de pêche du 1^{er} Mai.

Une réunion aura lieu prochainement pour préparer la fête de l’été.

Monsieur le Maire remercie la famille PINÇON pour le prêt du terrain sur lequel s’est déroulé la chasse aux œufs de Pâques.

Il remercie également les bénévoles et les services techniques de la commune.

Monsieur PETIT informe le conseil municipal que les travaux de voirie sont quasiment terminés.

Il reste l’extension de la raquette de la Mardelle.

L’installation de l’éclairage à déclenchement automatique au square va bientôt débuter.

Les agrès seront installés fin juin, début juillet au champs de foire.

Monsieur le Maire indique que le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00, pour les élections Européennes du dimanche 26 mai.

Tableau des permanences pour la tenue du bureau de vote.

8h00 à 10h30	Pascal POMMIER Raymond PETIT Gilles COTTENTIN Maria METAIS
10h30 à 13h00	Pascal POMMIER Gérard LOUVET Annie MEREL Nathalie LAURENT
13h00 à 15h30	Mylène SABOURIN Florence BARDOUX Florence LE BOÏTÉ Bruno BASCHET
15h30 à 18h00	Pascal POMMIER Jean-Pierre HERAULT Maryse MARTIN François DORANGE

Un document concernant la nouvelle représentativité des communes de la C.C.G.V.L. est distribué. Monsieur le Maire retrace la création de la communauté de communes en précisant que Monsieur HYEST avait obtenu une dérogation sur la représentativité des communes afin que ces dernières aient toutes 2 délégués minimum.

Suite à l'organisation des nouvelles élections municipales à Château Landon, les communes de la C.C.G.V.L. ont l'obligation de modifier leurs représentativités. Le 25 avril 2019, les maires réunis à la C.C.G.V.L. ont décidé de choisir la représentation de droit commun qui s'appliquera jusqu'à la fin de ce mandat. Dans cette configuration, la commune d'Egreville obtient 1 siège supplémentaire, soit 4 représentants.

Cependant, les communes devront se prononcer avant fin août pour choisir le mode de représentativité à adopter pour les prochaines élections municipales.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Nœud de Raccordement Optique (NRO) de la fibre est posé.

Un bâtiment a été installé près des services techniques et des travaux sont en cours à différents endroits de la commune pour le passage de la fibre optique.

Monsieur le Maire explique que la société Seine et Marne Numérique a la volonté d'implanter 41 poteaux pour desservir les hameaux car un enfouissement en bordure des routes communales serait trop onéreux. Le Maire a refusé par courrier l'implantation ces poteaux et des négociations sont en cours.

L'école élémentaire va être équipée de nouveaux ordinateurs et des stores vont être installés à l'école maternelle.

Madame LACROUTE, députée de Seine et Marne a organisé sa tournée des communes salle Ménigault à Egreville et ont été conviées les communes de Bransles, Chaintreaux, Remauville, Vaux sur Lunain et Villebéon.

Monsieur le Maire remercie les élus de la commune d'Egreville ainsi que les élus des communes voisines d'être venus à cette réunion.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h10.